

Modalités de soumission et de sélection des projets franco-brésiliens (CNPq) dans le cadre de l'édition 2011 du programme Blanc International

Un accord a été signé entre l'ANR et le National Council for Scientific and Technological Development (CNPq) du Brésil en vue de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés conjointement par des équipes de recherche françaises et brésiliennes dans le cadre du programme Blanc de l'ANR et d'un appel dédié franco-brésilien du CNPq. Les modalités spécifiques à cet accord sont exposées ci-après.

L'objectif est de financer de nouveaux projets de recherche de grande qualité menés en coopération entre les meilleures équipes françaises et brésiliennes. On vise une contribution scientifique équilibrée entre partenaires français et brésiliens. Le nombre total de projets financés dépendra de la qualité relative des projets soumis.

La partie française de l'appel à projets est gérée et évaluée dans le cadre du programme Blanc International II de l'ANR. **La lecture du texte de l'appel à projets Blanc International II est donc indispensable.** Les critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation du programme Blanc International II sont applicables aux projets proposés dans le cadre de cette collaboration, sauf mention contraire ou précisions explicitées dans cette annexe.

Des projets relevant des axes thématiques suivants seront considérés :

- **Mathématiques**
- **Physique**
- **Biodiversité**

Dans le cadre du présent appel à projets, les proposant sont invités à présenter des projets qui justifient des financements de l'ANR et CNPq pour des montants allant en moyenne jusqu'à 200k€ par pays y compris pour des projets de recherche fondamentale. Ceci n'exclut pas que des projets pourront être exceptionnellement retenus pour des montants de financements supérieurs.

La durée des projets devrait être de 3 ans.

Les partenaires devront s'assurer que la contribution scientifique et financière est équilibrée entre les deux pays. Le nombre total de projets financés dépendra de la qualité relative des projets soumis.

Le principe du lieu sera appliqué pour le financement, c'est-à-dire que chaque organisation – l'ANR et le CNPq – financera pour sa part les dépenses relatives à son ou ses propre(s) partenaire(s). Il est demandé de prévoir par partenaire une participation à un colloque mi-parcours ou fin de parcours respectivement en France et au Brésil.

Les partenaires français et brésiliens candidats prépareront un dossier scientifique commun qu'ils soumettront en parallèle respectivement à l'ANR et au CNPq.

Le dossier de candidature sera soumis dans chaque pays en respectant le format de soumission, les règles d'éligibilité, et la date de clôture des appels à projets propres à chaque pays. **Les propositions, qui ne seraient soumises que dans un seul pays, ne sont pas éligibles.**

Calendrier prévisionnel :

Clôture appel ANR : 14 avril 2011

Décision commune ANR/CNPq et publication des résultats : Octobre 2011

Démarrage possible des projets : Décembre 2011

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONCERNANT LES MODALITES DES PARTENAIRES BRESILIENS

Les informations concernant les modalités de soumission au CNPq sont disponibles à l'adresse suivante :

Pour plus d'information contacter :

Mme Patricia Olano Morgantti

Courriel : cocbi@cnpq.br

Téléphone : (5561) 3211-9440